

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

VILLE d'HAZEBROUCK

OBJET

N°2022/180

DOMAINE ET PATRIMOINE (3.3)

**Bail d'occupation du domaine public
entre la Régie Municipale des Eaux de la
ville d'Hazebrouck et la société TOTEM
FRANCE**

Envoyé en préfecture le 19/12/2022

Reçu en préfecture le 19/12/2022

Publié le

ID : 059-215902958-20221214-2022_180-DE



EXTRAIT DU PROCES VERBAL

des Délibérations du Conseil Municipal

d'HAZEBROUCK

SEANCE DU MERCREDI 14 DECEMBRE 2022

L'An deux mille vingt-deux, le quatorze décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire et sur la convocation faite par lui le six décembre deux mille vingt-deux.

Conseillers en exercice au jour de la séance : 35

Présents : 27 Absents ayant donné pouvoir : 7 Absent : 1

PRESENTS : M. Valentin BELLEVAL, Maire,
M. GRIMBER, Mme DORMION-ROUSSEZ, M. BAILLEUL, M. DUHOO, Mme
BRISBART, M. Gaël DUHAMEL, Mme SAUZEAU, M. BURGHELLE, Mme
SCHERRIER
Adjoints,

M. DENTENER, M. FIOEN, Mme DELECOEUILLERIE, M. DELVA
Conseillers Municipaux Délégués,

Mme NUNS, Mme BOUQUET, M. LECLERCQ, M. MEIRLAND, M. DEVOS,
Mme SCHOONHEERE, M. TIBERGHIE, M. COTTE, M. DECOOPMAN, Mme
LIONET, Mme BELVAL, Mme DAUCHEZ, Mme REYNAERT
Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme FLORQUIN-BLONDEL	qui a donné pouvoir à M. Gaël DUHAMEL
Mme ANDRE	qui a donné pouvoir à Mme BRISBART
M. Philippe DUHAMEL	qui a donné pouvoir à M. GRIMBER
Mme FERLIN	qui a donné pouvoir à M. BURGHELLE
Mme PATOUX	qui a donné pouvoir à Mme SCHOONHEERE
Mme DEPELCHIN	qui a donné pouvoir à M. TIBERGHIE
M. PERLEIN	qui a donné pouvoir à Mme DAUCHEZ

ABSENT :

M. DEBAECKER

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : Monsieur Constant DEVOS

Par bail en date du 31 janvier 2020, la Régie Municipale des Eaux, propriétaire du Moulin à MORBECQUE a loué à la société ORANGE des emplacements susvisés aux fins d'installation d'équipements de radiotéléphonie.

La société ORANGE a créé sa TOWER compagnie et a cédé une partie de ses droits d'occupation de sites à la société TOTEM France, celle-ci étant une filiale à 100% de la société Orange.

Il est proposé de résilier par anticipation l'actuel bail conclu avec la société Orange, à compter du 30 janvier 2023, et d'établir un nouveau bail avec la société TOTEM France précisant les conditions de mise à disposition de l'emplacement technique mentionné ci-avant et ce, afin de lui permettre l'implantation, la mise en service et l'exploitation des Equipements Techniques. Les emplacements et les conditions de l'autorisation restent identiques.

Le bail porte sur une durée neuf années, à compter du 31 janvier 2023, avec un montant de loyer annuel de 4 121,20 € HT soit 4 945,44 € TTC. Ce loyer augmentera de 1% par an.

Après avis favorable à l'unanimité du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale des Eaux et du Service d'Assainissement en date du 12 décembre 2022,

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

- d'acter la résiliation du bail conclu entre la Régie Municipale des Eaux de la Ville d'HAZEBROUCK et la société Orange ayant pour objet l'hébergement d'Equipements Techniques, et ce, à compter du 30 janvier 2023,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer, avec la société TOTEM France dont le siège social se situe 132 avenue de Stalingrad 94800 VILLEJUIF, un bail d'occupation privative du domaine public concernant un emplacement de 32 m² situé 56, rue du Moulin à MORBECQUE,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

LE VOTE a donné les résultats suivants :

**ADOpte à L'UNANIMITÉ
(34 voix pour)**

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)
POUR COPIE CONFORME**



Le Maire,
Vice-Président du Conseil
Départemental du Nord,


Valentin BELLEVAL.